

Bruxelles, le 26 septembre 2022

Les hôpitaux belges seront en faillite en 2023

Acculées par l'augmentation du coût de l'énergie, nos institutions de soins courent tout droit vers la faillite. Santhea demande au gouvernement fédéral de prévoir, dans le cadre du budget 2023 des soins de santé, les moyens indispensables à leur survie.

Printemps 2020 : les hôpitaux et leurs personnels sont salués et applaudis pour leur résilience dans la lutte contre la pandémie Covid-19. Le Gouvernement fédéral débloque des aides exceptionnelles pour leur permettre de relever ce défi.

Automne 2022 : les hôpitaux sont au bord du gouffre financier.

En avril dernier déjà, le Conseil Fédéral des Établissements Hospitaliers réclamait une intervention exceptionnelle du Gouvernement pour faire face aux surcoûts liés à la l'augmentation des prix de l'énergie, estimés à l'époque à 300 millions d'euros.

Compte tenu de l'augmentation continue des prix de l'énergie, ce montant vient d'être recalculé et s'élève à présent à 500 millions d'euros.

Si les autorités se vantent de mener une politique de santé répondant à un « Quintuple Aim », les hôpitaux font face, de leur côté à une quintuple impasse qui les mène tout droit à la faillite :

1. **Les coûts de l'énergie qui explosent dépassent à eux seuls les maigres marges dont disposait le secteur :** selon les études maha menées par la banque Belfius, l'ensemble des hôpitaux généraux du pays dégageaient globalement en 2020 un bénéfice de 176 millions d'euros. Cette marge semble aujourd'hui dérisoire face aux surcoûts énergétiques évoqués ci-dessus.

2. **L'inflation galopante a mené à indexer les salaires de nos personnels 5 fois en 2002 et trois autres indexations en 2023 sont déjà prévues en 2023.** Si pour le personnel des services hospitaliers, il existe une prise en charge de ces surcoûts (avec un retard de six mois), il n'en est pas de même pour le personnel des consultations et des services médico-techniques qui sont à charge des honoraires médico-techniques. En effet, les honoraires sont indexés annuellement au premier janvier sur base de l'évolution des indices passés. En 2022, ceux-ci ont été indexés au premier janvier de 0,79 % et une augmentation supplémentaire exceptionnelle de 2 % a été accordée au 1er juin 2022, soit, sur l'année, une indexation de 1,96 %. Les salaires auront quant à eux augmenté en moyenne de 6,17 % sur la même période. Si les honoraires sont à nouveau augmentés au 1er janvier 2023 de 8,14 %, les dépenses encourues en 2022 ne seront pas financées, creusant encore un peu plus les finances des hôpitaux.

3. **Tous les autres coûts sont en augmentation :** achats de matériels, de produits médicaux, de denrées alimentaires, etc.

Ces augmentations sont parfois bien supérieures à l'indexation du Budget des Moyens Financiers des hôpitaux. Celui-ci étant sous-financé depuis de nombreuses années (nos estimations chiffrent ce sous-financement à près de 4 milliards d'euros), les hôpitaux font face aujourd'hui à des difficultés croissantes de trésorerie.

4. **Dans le même temps, l'État doit des centaines de millions d'euros aux hôpitaux au titre de rattrapages**, liés au sous-financement chronique des accords sociaux de ces dernières années. Les dernières révisions accordées portent sur l'exercice 2015. Ce sont donc 7 années d'arriéré que les hôpitaux attendent et préfinancent entretemps.

5. **Enfin, nous voyons les taux d'intérêt augmenter significativement** au moment où les besoins en trésorerie des hôpitaux sont en train d'exploser. Et, compte tenu de la détérioration rapide de la situation financière des hôpitaux, les banques deviennent de plus en plus réticentes à leur prêter les moyens dont ils ont besoin.

Le Gouvernement doit prendre la mesure de l'urgence absolue d'intervenir massivement pour soutenir le secteur hospitalier. Non seulement les hôpitaux les plus fragiles financièrement vont disparaître, mais pour ceux qui subsisteront, leur capacité à investir demain dans des soins de santé de qualité s'en trouvera durablement affectée.

Santhea appelle donc le Gouvernement fédéral à prendre la mesure de ces problèmes et de prévoir dans le cadre du budget 2023 des soins de santé les moyens indispensables à la survie des hôpitaux. En priorité, une intervention exceptionnelle dans les surcoûts (notamment énergétiques) est indispensable.

Yves Smeets,
Directeur général de santhea

Pour plus d'informations, veuillez contacter : Yves Smeets, yves.smeets@santhea.be, 0475/ 434 009
santhea asbl, 36 rue du Pinson 1170 Watermael-Boitsfort